



**HAL**  
open science

## Licence Arts

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Arts. 2017, Université de Corse Pasquale Paoli. hceres-02027230

**HAL Id: hceres-02027230**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027230v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

### Licence Arts

Università di Corsica Pasquale Paoli

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017

### sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Métiers de l'animation et de l'éducation aux patrimoines insulaires et méditerranéens

Établissement déposant : Università di Corsica Pasquale Paoli

Établissement(s) cohabilité(s) : /

## Présentation de la formation

La licence *Arts* de l'Université de Corse Pasquale Paoli s'organise autour de trois parcours que sont les *Arts plastiques*, les *Arts du spectacle* et les *Arts appliqués*.

La mention *Arts* assure des enseignements et ouvre vers des compétences de culture générale telles que les techniques d'expression et de communication. Elle propose aux étudiants la maîtrise des grands champs des arts et des sciences humaines, tout en ouvrant vers les trois parcours mentionnés ci-dessus. Les enseignements sont dispensés en présentiel. Des dispositifs spécifiques existent, destinés aux étudiants dispensés d'assiduité, soit via l'environnement numérique de travail (ENT), soit via les enseignants fournissant les documents pédagogiques des cours. Les enseignements ont lieu sur le site de l'Université de Corse à Corte. Les étudiants ont la possibilité d'effectuer un séjour à l'étranger pris en charge par des programmes de mobilité et doivent également effectuer deux stages durant la L2 et la L3.

Le parcours *Arts plastiques* vise l'acquisition des outils propres aux arts plastiques (technologiques et traditionnels) dans l'optique de la conception de supports visuels.

Le parcours *Arts du spectacle* permet aux étudiants d'accéder à des connaissances théoriques et de développer un esprit critique autour du cinéma et du théâtre. Les enjeux professionnels s'articulent autour des métiers de l'audiovisuel et du spectacle vivant.

Le parcours *Arts appliqués* permet l'acquisition d'outils de conception 2D et 3D, d'outils traditionnels de plasticien et de designer. Les objectifs professionnels du parcours s'articulent autour de la conception et la mise en œuvre de projets d'arts appliqués.

## Analyse

### Objectifs

Les objectifs sont clairement présentés en amont pour ce qui est de la mention *Arts* et en aval à travers la hiérarchisation des enjeux et objectifs propres aux différents parcours.

La mention *Arts* permet aux étudiants d'acquérir des outils théoriques et professionnels en lien avec le champ d'études. Les compétences visées sont clairement énoncées de façon à cerner la distinction entre le parcours *Arts plastiques* et *Arts appliqués*. Les objectifs et partenariats dans le parcours *Arts du spectacle* sont également bien détaillés. Ceci contribue à une bonne lisibilité et visibilité de la formation, mais témoigne aussi d'un bon positionnement de cette dernière dans l'environnement socio-économique et culturel.

Les débouchés visés sont énumérés aussi bien du point de vue de la transversalité de la mention *Arts* que des spécificités de chacun des trois parcours.

Organisation
<p>La licence mention <i>Arts</i> est articulée autour de trois parcours. La mention vise à doter les étudiants de compétences en culture générale et disciplinaire. L'accent est mis sur la première année qui présente un socle commun fondé autour de la culture générale. Une articulation entre des UE (unité d'enseignements) en tronc commun et des UE de spécialité - Arts Plastiques, Arts Appliqués et Arts du Spectacle - est mise en place dès la première année. Si la logique de parcours est présente dès la première année, le volume horaire spécifique à chaque parcours est renforcé lors de la deuxième et la troisième années. Le dossier rend compte de la façon dont l'accompagnement personnalisé, la découverte des trois mentions, le maillage entre théorie et pratique et le choix en termes de spécialisation sont mis en place tout au long des trois années de la formation. A cela s'ajoutent les certifications C2i (certificat informatique et internet) niveau 1 et CLES (compétences en langues de l'enseignement supérieur), ainsi que la possibilité de changer de parcours dès le second semestre.</p> <p>Bien que le tableau des UE fourni dans le dossier présente des modules de mise en pratique et de mise en œuvre d'outils et des techniques (ex. connaissance du jeu de l'acteur et mise en pratique pour le parcours <i>Arts du spectacle</i> ou mise en œuvre d'une démarche de création appliquée au design pour le parcours <i>Arts appliqués</i>), il faut souligner l'absence d'une dimension professionnalisante de la licence. En effet, dans la maquette, les stages ne font pas l'objet d'une UE tandis que les partenariats intra-universitaires (dans une optique de poursuite d'études en master) et les collaborations avec des écoles d'art sont absents.</p> <p>Enfin, la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), tout en définissant les capacités, n'indique pas les compétences acquises à la fin de la licence.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La formation a développé d'importants partenariats avec un certain nombre de structures régionales dans le cadre du projet « entreprise - université », permettant notamment la signature de conventions de stages. Une liste quantitativement assez importante relate les structures en question : centres culturels, théâtres, conservatoires, compagnies théâtrales, collectivités territoriales, maisons d'éditions, ainsi que certaines structures privées issues du design et de l'architecture. En revanche, ces conventions ne sont pas signées avec des structures qui relèveraient de champs diversifiés tels que des labels et, de façon plus étendue, des structures internationales.</p> <p>Les partenariats pédagogiques mis en place avec le centre pénitentiaire de Borgo et la Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles - Arts du Lycée de Sartène renforcent le positionnement de la formation. Dans le même ordre d'idées, les liens établis avec l'UMR - CNRS 6240 « Lieux, Identités, eSpaces, Activités » (LISA) contribuent à la visibilité de la licence, qui peut toutefois apparaître comme étant isolée au sein de l'Université, faute de poursuite d'études ou de partenariats avec d'autres formations.</p>
Equipe pédagogique
<p>Malgré le nombre relativement important des membres de l'équipe pédagogique, cette dernière compte très peu d'enseignants-chercheurs : deux maîtres de conférences (MCF) et deux MCF habilités à diriger des recherches issus de différentes sections du conseil national des universités (CNU) (18<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup>). Soulignons par ailleurs une légère inadéquation entre leur spécialité et leur service (un MCF en 20<sup>e</sup> section assurant ainsi des enseignements en histoire de l'art). Ce déséquilibre entre le faible nombre d'enseignants-chercheurs et celui des enseignants du secondaire et des intervenants professionnels peut oblitérer le lien avec la recherche et la poursuite d'études.</p> <p>Les professeurs agrégés (PRAG), les vacataires et les intervenants professionnels étant majoritaires au sein de l'équipe pédagogique, ils assurent dans certains cas des enseignements qui mériteraient d'être pris en charge par des enseignants-chercheurs (comme par exemple la méthodologie du travail universitaire).</p> <p>Même si la présence des professionnels spécialisés dans différents domaines en lien avec les trois parcours permet une ouverture vers des applications professionnelles, cette présence d'intervenants professionnels rappelle davantage le fonctionnement d'une licence professionnelle - et non généraliste - alors que la licence <i>Arts</i> ne bénéficie pas d'une telle coordination.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Malgré sa taille relativement petite, la licence <i>Arts</i> présente des effectifs constants en première année (L1), année qui bénéficie d'une attractivité assez importante et même évolutive : depuis l'année 2011-2012 et jusqu'à 2015-2016, la L1 compte entre 46 et 57 inscrits. L'abandon représente un taux relativement faible et l'insertion professionnelle est assez satisfaisante, même si une analyse approfondie de la nature des emplois occupés par les diplômés fait défaut dans le dossier. Soulignons toutefois que le taux de réussite, pour ce qui est des étudiants ayant validé la L3, est relativement faible : entre 19 et 28 étudiants sortent diplômés de cette licence depuis l'année 2011-2012. Par ailleurs, il est impossible d'évaluer et d'apprécier la poursuite d'études faute de présence de master en lien avec le domaine de la formation en question (du moins au sein de l'Université de Corse).</p>

<b>Place de la recherche</b>
<p>Il est peu aisé de rendre compte de la place que la recherche occupe au sein de la formation. Nombreux sont les projets de recherche mentionnés et en lien avec différentes Chaires universitaires ; toutefois les liens entre ces projets et la formation sont peu explicités, aussi bien en termes d'impact théorique sur la formation qu'en termes d'implication des étudiants dans les projets en question. Par exemple la participation au projet de la fondation design-fabbrica depuis 2014 est peu explicitée, de même que l'engagement de la formation dans le fablab corti n'est pas particulièrement rendu visible.</p>
<b>Place de la professionnalisation</b>
<p>Les modules à visée professionnelle tels que le « projet professionnel » en L1 ou la « rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation » en L2 permettent, dès le début de la formation, d'envisager la professionnalisation des étudiants, professionnalisation qui est en partie soutenue par les enseignements d'intervenants professionnels. De même, la participation des étudiants à certains événements à vocation professionnalisante est obligatoire, comme par exemple celui de Job Campus. Par ailleurs, saluons la mise en place du projet Pôle Etudiant pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat offrant aux étudiants de l'Université de Corse le statut d'« étudiant - entrepreneur », statut qui donne accès à ces derniers à des prestations permettant la mise en place des projets d'entrepreneuriat. Des exemples concrets issus de ces dispositifs auraient pu illustrer davantage cette ouverture.</p> <p>Soulignons finalement une légère incohérence quant à la présence des stages au sein de la formation et ses parcours : si ces derniers sont mentionnés dans le dossier d'évaluation comme étant obligatoires, ils ne figurent pas dans les maquettes fournies.</p>
<b>Place des projets et des stages</b>
<p>Comme souligné ci-dessus (cf. Place de la professionnalisation) la place qu'occupent les stages au sein de la formation est relativement opaque, car tantôt mentionnés comme obligatoires, tantôt absents des maquettes, tandis que l'équivalent en ECTS n'est pas précisé. Le dossier indique toutefois que les stages font partie des modules obligatoires en L2 et L3, bien que de durée courte : une semaine en L2 et deux semaines en L3. En effet, compte tenu de l'orientation professionnalisante de la formation et de la dimension appliquée mise en valeur à travers un certain nombre de modules spécifiques aux trois parcours, il ressort que la durée imposée est trop courte pour une observation approfondie des enjeux professionnels. Par ailleurs, bien que l'absence de stages des maquettes ne permette pas de saisir leur valeur en termes d'ECTS, ces derniers bénéficient d'une évaluation détaillée dans le dossier. Une organisation cohérente dans la démarche de recherche de stages et dans les conventions mises en place est à souligner.</p>
<b>Place de l'international</b>
<p>De nombreux partenariats sont évoqués dans le cadre de l'ouverture vers l'international avec des pays comme l'Italie, l'Espagne, la Grèce, la Norvège et le Canada. Les étudiants sortants et entrants sont suivis et la mobilité fait également partie des observations statistiques depuis l'année 2013-2014. Les supports mis en place sont ceux d'Erasmus, CREPUQ et Free Mover. Les étudiants sont également encouragés à effectuer leurs stages à l'étranger grâce aux réseaux RETI (Réseau d'Excellence des Territoires Insulaires) et ARC (Association de Recherche et de Coopération). Le rôle du RETI est de permettre la réalisation de stages à l'étranger dans des territoires insulaires. Il permet également la mise en place de collaborations pédagogiques et scientifiques autant pour les étudiants que pour les enseignants. L'ARC a pour vocation de porter des projets transfrontaliers avec l'Italie.</p> <p>Dans cette optique d'ouverture vers l'international, il convient de relever l'enseignement des langues étrangères : anglais, espagnol, italien, mais aussi la langue régionale corse.</p>
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>
<p>Pour l'entrée en L1, le dispositif mis en place est celui de l'application APB (Application Post Bac). Pour les étudiants souhaitant intégrer la formation en L2 ou L3, il s'agit de l'application Ciell (sélection sur dossier). Soulignons de façon positive le dispositif de mise à niveau qui permet d'éviter l'abandon en L1 et qui démarre même sous forme de pré-orientation en partenariat avec des lycées de la région. Les enseignements spécifiques sont également à mettre en avant, permettant une entrée progressive dans le travail universitaire. L'évaluation peut se faire également à travers un suivi individualisé des étudiants (par groupe de 15 à 20). Les passerelles de réorientation ne sont toutefois pas précisées.</p>

Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Les modalités d'enseignement, que ce soit pour les étudiants soumis à l'assiduité ou pour ceux qui en sont dispensés, sont opérationnelles. Les dispositifs spécifiques mis en place pour l'accueil des étudiants en situation de handicap, ainsi que pour les étudiants incarcérés, sont transversaux à l'Université de Corse. De même, des étudiants salariés peuvent suivre la formation grâce au dispositif d'ENT. Le numérique occupe une place importante dans les modalités de formation, notamment à travers l'utilisation de l'ENT et de la certification C2i niveau 1, ainsi qu'à travers l'existence de salles informatiques et du Fablab de l'Université.</p> <p>Il n'y a - malheureusement - pas d'autres informations concernant le fonctionnement du Fablab de l'Université, ou bien de la salle de spectacles dont fait état le dossier d'évaluation. Enfin, si le dossier fait état d'une nécessité d'optimisation de l'offre de formation à distance, cette dernière n'est pas présentée de façon claire. Les éventuelles modalités mises en place pour une formation entièrement dispensée à distance ne sont pas mentionnées. Le dossier fait plutôt état des dispositifs proposés aux étudiants n'étant pas en mesure de suivre les enseignements en présentiel. Cette suggestion d'optimisation de l'offre de formation à distance demeure relativement opaque.</p>
Evaluation des étudiants
<p>Les contrôles continus et les examens sur table font partie des processus d'évaluation des étudiants et sont clairement définis dans le dossier en termes de constitution des jurys, d'information des étudiants et des modalités de validation des UE. Soulignons toutefois l'absence d'éléments approfondis concernant la mise en place et l'évaluation de travaux pratiques liés à la dimension « appliquée » de la formation et de ses trois parcours : quels projets spécifiques ? quelles modalités de réalisation (par groupe/individuels) ? quelle constitution de jurys (enseignants/professionnels/personnalités externes) ?</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Le suivi de l'acquisition de compétences, transversal à l'Université de Corse, semble particulièrement pertinent et opérationnel. La mise en place des ateliers animés par la Plateforme d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (POIP) portant sur le Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC) et de Transférance est à saluer positivement, dans la mesure où elle accompagne les étudiants dans le cadre de leur parcours universitaire avec une visée professionnalisante. L'absence d'un référentiel de compétences (à moins que le supplément au diplôme mentionné au point 13 du dossier ne fasse office de référentiel) est toutefois à déplorer.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le suivi des diplômés, assuré par l'observatoire des formations et de l'insertion professionnelle de l'Université de Corse, est malheureusement présenté de façon factuelle et méthodologique portant sur le taux d'insertion des diplômés, la qualification des emplois ou le niveau de salaire. Ceci ne permet pas de saisir de façon approfondie le devenir des diplômés. Bien que le dossier mentionne que la formation dispose des données fournies par l'observatoire, ces dernières ne sont pas présentées. Une approche davantage qualitative permettrait de saisir aussi bien la poursuite d'études, le type de contrats obtenus par les diplômés de la formation que les débouchés professionnels identifiés.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Le conseil de perfectionnement (CP) se réunit une fois par an et bénéficie d'une double expertise : une évaluation de la part des étudiants, et une autoévaluation. L'annexe relate le bilan du CP ayant eu lieu en septembre 2016 et qui permet de faire le point sur certaines priorités, comme par exemple le renforcement des liens avec la licence professionnelle <i>Techniques et activités de l'image et du son</i> de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Corse, ou bien le renforcement des acquis théoriques. Soulignons toutefois que si le dossier fait état des passerelles vers d'autres formations dont celles dispensées par l'IUT, ces passerelles et les formations de l'IUT ne sont pas explicitées.</p> <p>Le CP est composé des responsables administratifs et pédagogiques de la licence, et plus précisément des responsables des trois parcours. Y participent également des intervenants professionnels, ce qui permet une visibilité panoptique de la formation et des points à modifier et/ou à optimiser. Même si CP doit prendre en considération une évaluation effectuée en amont par les étudiants, ces derniers ne participent pas au conseil. Ceci semble relever d'une politique transversale aux formations de l'Université de Corse, alors même que la présence des représentants d'étudiants pourrait être particulièrement pertinente et contribuer de façon dynamique à l'optimisation de la formation.</p>

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- L'offre et le positionnement de la formation sont assez uniques sur le territoire.
- Les objectifs sont clairement définis pour la mention et ses trois parcours ainsi que l'articulation entre le tronc commun et les enseignements de chaque parcours.
- L'articulation entre le tronc commun et les trois parcours est cohérente.
- La présence de nombreux professionnels assurant des enseignements en lien avec les trois parcours de la licence.

### Points faibles :

- La faible présence d'enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique.
- La cohésion de l'équipe pédagogique et le lien entre théoriciens et praticiens/professionnels.
- Le lien relativement faible avec d'autres disciplines que les arts (comme les lettres ou les sciences de l'information et de la communication) ainsi que l'absence de poursuite d'études en master au sein de l'Université de Corse
- Le lien avec la recherche peu explicité.
- La très courte durée des stages et leur absence dans les maquettes (telles qu'elles sont fournies dans le dossier).
- L'absence de données quantitatives et qualitatives portant sur le suivi des diplômés et par conséquent l'insuffisante identification des débouchés professionnels.

### Avis global et recommandations :

La licence *Arts* semble bénéficier d'une attractivité certaine au sein de l'offre de formation de l'Université de Corse. Elle bénéficie de l'investissement d'une équipe pédagogique, certes réduite quantitativement en termes d'enseignants-chercheurs, mais riche, notamment en termes de savoirs professionnels. Toutefois, compte tenu du fonctionnement actuel de la licence il serait peut-être opportun d'envisager la création d'une licence professionnelle à différents parcours ou bien envisager une collaboration avec la licence professionnelle *Techniques et activités de l'image et du son* de l'IUT. Si l'orientation « classique » est maintenue, une poursuite d'études pourrait être envisagée de façon articulée avec les autres composantes de l'Université de Corse, voire avec la création d'un master spécifique.

Par ailleurs, l'augmentation de la durée de stages ainsi que les partenariats avec d'autres instances pédagogiques (IUT/écoles) dans une perspective d'échanges ou de poursuite d'études pourraient être envisagés.



# Observations de l'établissement



**Éléments de réponse aux avis et recommandations des experts du HCERES**

**Licence Arts**

- ✓ Concernant la poursuite d'études en Master, une proposition sera faite dans la nouvelle carte de formation au niveau du Master MEEF de l'ESPE de Corse.
- ✓ Concernant la faible présence d'enseignants chercheurs, il y a une réelle prise de conscience de l'urgence de recruter des enseignants chercheurs en 18<sup>ème</sup> section de CNU même si des enseignants chercheurs d'autres universités participent déjà à la formation.

Le Président de l'Université de Corse

  
Paul-Marie ROMANI

